

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8

Poste:

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

7 Décembre 1883.

LE LIVRE JAUNE.

Le Livre Jaune vient d'être distribué. Il comprend, sous ce titre: « Documents diplomatiques, affaires du Tonkin », deux parties très distinctes.

La première partie débute par le traité signé S. Krantz, conclu entre la France et l'Annam le 15 mars 1874.

La seconde se termine au 30 novembre 1883, sur une note cotée n° 294 et signée Ferry qui indique des sentiments extrêmement pacifiques chez ce même Ferry.

Si on veut bien feuilleter les 294 pièces, notamment les dernières, que comprennent ces deux parties, on verra que le ton de M. Ferry a singulièrement baissé en ces dernières semaines. Mais il n'est point agréable d'insister sur un pareil sujet, et nous laissons volontiers à M. Ferry le soin d'expliquer à la tribune comment s'étant, à ce qu'il dit, maintenu dans l'esprit et la lettre de la pièce n° 4, il a été amené à signer la pièce 295.

Voici le texte exact (extrait du Livre Jaune) de la fameuse dépêche Tricou:

N° 280. — M. Tricou, envoyé extraordinaire de France en Chine, à M. Challemel-Lacour, ministre des affaires étrangères.

TÉLÉGRAMME

Sang-Hai, le 29 octobre 1883. Paris, 5 décembre 1883.

« A la dernière heure, Li-Hong-Chang est venu me trouver pour me prier instamment de rester. Je lui ai répondu que l'état de ma santé m'obligeait à quitter la Chine. Je pars ce soir sur le Volta. Le vice-roi est

très-inquiet. Il désavoue hautement le marquis Tseng. »

Et de cette dépêche d'un homme malade, obligé de quitter son poste dans les graves circonstances que l'on sait, et qui, entre deux accès de fièvre, a tiré des paroles d'un subalterne, remarquons-le, un désaveu de l'ambassadeur chinois, M. Ferry a pris et fait ratifier par la Chambre ces conclusions que l'empereur de la Chine désavouait son mandataire.

Le maintien du marquis Tseng à la légation de Chine à Paris n'est-il pas, après un tel crochetage diplomatique, un soufflet retentissant sur la joue du gouvernement de M. Ferry ?

A la date du 26 novembre, le marquis Tseng écrit à M. Ferry :

« La proposition contenue dans votre lettre du 7 envisage la prise de possession des villes de Sontay, Hong-Hao et Bac-Ninh, c'est-à-dire des villes occupées actuellement par les troupes impériales et qu'elles ont reçu l'ordre de garder. Le gouvernement impérial est très au regret de ne pouvoir trouver dans votre proposition une mesure qui répondrait au besoin de l'état actuel des choses au Tonkin. J'ai proposé à votre prédécesseur, le 4<sup>er</sup> août dernier, d'arrêter une ligne de démarcation entre les deux armées cantonnées à Hanoi et à Soutay, ainsi que dans les villes situées sur la rive gauche et la rive droite du fleuve Rouge. Je renouvelle cette proposition et, eu égard aux grands intérêts internationaux qu'un conflit entre les troupes des deux pays ne manquerait pas de mettre en jeu, j'espère que Votre Excellence voudra bien y accorder sa bienveillante protection. »

On ne reprochera point à ce Chinois de n'être pas net et clair. Que répond, par contre, M. Ferry (pièce 295), dans sa lettre en date du 30 novembre 1883 ?

«... Je suis heureux de pouvoir dissiper tout malentendu. Nous n'avons aucune intention de conquête.... Notre but est seu-

lement la libre navigation du Song-Hai et la sécurité nécessaire au développement des relations commerciales au Tonkin.... Je me plais à espérer qu'après ces explications aucun doute ne subsistera plus dans votre esprit. »

Suit une théorie sur la ligne de démarcation après laquelle M. Ferry exprime en terminant l'espoir que les troupes chinoises nous laisseront accomplir l'œuvre de pacification que nous devons poursuivre au Tonkin dans l'intérêt général.... sauf, paraît-il, l'intérêt de notre dignité et de nos finances. Car — et ceci est l'épilogue, pour le moment du moins, de l'affaire du Tonkin, — on annonce que les puissances ont mis pour condition à leur médiation que toute opération militaire serait arrêtée et que M. Ferry a envoyé des ordres en ce sens au commandant du corps expéditionnaire. Ce qui équivaut à dire que les sacrifices en hommes et en argent, l'aplatissement de notre diplomatie devant la diplomatie chinoise sont en pure perte. Cette pièce (qui pourrait porter le n° 296) manquait au Livre Jaune de M. Ferry.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi. — Suite de la discussion du budget. On en est au budget de la guerre.

M. Margaine parle contre la création d'un sous-secrétariat d'Etat qu'on considère comme favorisant l'immixtion des influences politiques dans l'avancement des officiers. L'armée souffre d'un double malaise; les soldats sont incertains de leur sort par suite des changements éventuels dans le mode de recrutement; les officiers voient leur avancement dépendre de faits étrangers à leurs services militaires.

On ne peut réduire le budget; c'est au ministre qu'il appartient de gérer les fonds avec économie. Comment se comporte le

nouveau fusil au Tonkin? La remonte et le dressage des chevaux laissent à désirer. On a renoncé au campement, c'est une erreur; le cantonnement ne doit être que l'exception. Pas de règle fixe en ce qui concerne l'habillement; celui des territoriaux est à peine propre. Il n'y a pas encore de coiffure définitivement adoptée. Enfin, il faut reconstituer l'armée de seconde ligne. (Applaudissements.)

Le marquis des Roys critique les marchés d'habillement qui sont adjugés à la faveur.

Il critique aussi la surabondance du personnel administratif.

La séance continue.

LE MEETING DU 7 DÉCEMBRE.

Les commissaires de police ont fait arracher et porter à la préfecture des affiches qui avaient été collées avant-hier sur les murs de Paris, surtout dans les quartiers éloignés; ces affiches conviaient les ouvriers sans travail au meeting populaire annoncé pour aujourd'hui vendredi, à une heure, place de la Bourse.

Un ouvrier corroyeur, nommé Figeac, qui voulait s'opposer aux ordres des agents, a été conduit au poste et relâché après un interrogatoire sommaire.

L'affiche convoquant les ouvriers à se réunir le 7 décembre, place de la Bourse, était signée par douze individus.

Les journaux du soir nous apprennent que les nommés Percher, menuisier; Lecourtier, tourneur en cuivre; Millet, représentant de commerce; Teillard, artiste peintre; Raout, Roussel et Boucher, mécaniciens, signataires de ce placard, ont été arrêtés l'avant dernière nuit et hier matin.

Quatre autres individus ayant également mis leurs noms sur cette affiche, sont recherchés par la police.

Les sept individus arrêtés sont actuellement au dépôt de la préfecture de police, où ils ont subi un interrogatoire sommaire.

On assure, dit le Paris, que, chez Roussel, qui est âgé de dix-neuf ans, on aurait

de Nancy fut grande.

Cette nuit-là, qui était la veille du jour où l'arrêt devait recevoir son exécution, Nancy avait réuni dans le salon de son père quelques-uns des principaux officiers de l'armée du Sud, résolue à tenter un dernier effort afin que l'ordre exécuté ne reçût pas son exécution. Nancy avait réuni dans le salon de son père quelques-uns des principaux officiers de l'armée du Sud, résolue à tenter un dernier effort afin que l'ordre exécuté ne reçût pas son exécution. Elle se répandait en paroles amères contre l'égoïsme des chefs sudistes qui voulaient, dans cette crise suprême, garder pour eux seuls l'honneur de défendre la ville qui avait été, quelques années plus tôt, le berceau de la sécession et qui en était demeurée le foyer le plus ardent.

— Pourquoi nous chasser? s'écriait Nancy. Les dames de Charleston ont-elles fait entendre une plainte, un murmure? Ont-elles laissé échapper quelques marques de faiblesse? Non. Qu'on nous conduise aux remparts quand l'ennemi se présentera, et si l'on surprend chez nous quelque preuve de défaillance, alors qu'on nous expulse de la noble cité; mais, jusque-là, quelle raison avez-vous de séparer notre sort du vôtre ?

— Hélas! mademoiselle, c'est une question d'humanité, répondit l'un des officiers présents.

— Une question d'humanité! reprit Nancy avec véhémence; vous entendez, messieurs, l'humanité

autrement que nous. Nous pensons, nous, qu'il est humain de laisser la fille près du père, l'épouse aux côtés de l'époux, la sœur sous la garde du frère. Si nous devons succomber dans la lutte, tombons du moins tous ensemble, et n'imposez pas à vos filles, à vos femmes, à vos sœurs, cette douleur suprême de survivre en même temps à la mort de ceux qui voient le déchirement de la patrie. Je vous le dis à tous qui avez quelque une des vôtres parmi les malheureuses qu'on veut exiler de Charleston, allez trouver Beauregard et obtenez de lui la révocation d'un ordre qui, sous un masque d'humanité, est aussi cruel qu'il est impolitique!

On avait beau dire à Nancy Mac Dowel que l'arrêt du général Beauregard avait reçu l'entière approbation du gouvernement et du général Robert Lee, la jeune fille ne voulait entendre à rien et terminait l'entretien ou plutôt sa harangue aux officiers sudistes par cette fière déclaration :

— L'ordre du général Beauregard est inique autant qu'il est barbare, je jure de lui désobéir!

Au moment où Nancy prononçait avec véhémence ces derniers mots, Harry Palmer, qui avait été appelé à l'état-major, rentra dans le salon.

— Vous ne serez pas réduite à cette extrémité, ma cousine, dit-il à miss Nancy, — « ma cousine » était une appellation affectueuse que, dans ses heures d'indulgence avec Harry, Nancy autorisait quelquefois chez le jeune homme au bon temps

d'autrefois, à l'époque où tous étaient encore ensemble sur la plantation de M. Mac Dowel, en Louisiane; — non, ma cousine, vous n'aurez pas à désobéir au général Beauregard en demeurant malgré lui à Charleston. Trois compagnies de notre régiment, dont M. Mac Dowel et moi nous faisons partie, sont désignées pour servir d'escorte aux non combattants qui doivent sortir avant le jour. Nous espérons que vous ne voudrez pas séparer votre sort de celui de votre père.

Cet incident détendit un peu la conversation et mit tout le monde un peu plus à l'aise dans le salon de M. Mac Dowel. En effet, les discours enflammés de miss Nancy avaient eu pour unique résultat de porter à son comble le désespoir des braves officiers qui les entendaient. Ils maudissaient l'ordre de leur chef, mais ils étaient résolus à le faire respecter. Bien plus, ils se disaient que, placés dans la position du général Beauregard, ils eussent sans doute agi comme lui.

L'heure du départ de la colonne ayant été, d'après les renseignements apportés par Harry Palmer, avancée de quelques heures, on se sépara aussitôt, afin de permettre à M. Mac Dowel, à Nancy et à Harry de faire leurs préparatifs et de prendre quelques instants de repos dont la pauvre Nancy avait grand besoin après ces violentes agitations.

Cette nuit-là, Charleston eut un lamentable spec-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Si Harry Palmer soupirait, c'était simplement qu'il trouvait la guerre beaucoup moins drôle qu'il ne se l'était figuré, c'était surtout parce que, selon lui, les officiers du Sud manquaient de chic, quoiqu'ils eussent presque tous beaucoup de zinc. Enfin, si Harry pensait à quelque chose, ce n'était pas à sa sœur Sarah, mais aux bonnes soirées passées naguère à Paris à la Closerie des Lilas, chez Bullier ou au café des Écoles, boulevard Saint-Michel, que Harry, par une abréviation tout à fait dans le goût du jour, appelait le boulevard Miche.

Telle était la situation respective de nos personnages, quand un ordre du commandant en chef envoya concourir à la défense de Charleston le régiment dont Harry et Mac Dowel faisaient partie. Nancy les accompagna avec son fidèle Zambo. A Charleston, l'exaltation de la jeune fille grandit; son imagination s'enfléva, et il n'y eut pas dans l'héroïque cité de voir plus ardente que la sienne pour faire appel à une résistance désespérée. Aussi quand parut l'arrêté de Beauregard ordonnant aux non combattants de sortir de la ville, l'indignation

trouvé une grande quantité de matières exploitables.

Les signataires des affiches placardées dans les quartiers ouvriers de Paris pour convoquer les ouvriers sans travail à la manifestation de la place de la Bourse et reproduits par le journal le *Cri du Peuple* sont déferés au parquet sous l'inculpation d'excitation à la révolte. Des poursuites vont être dirigées contre eux.

Les mesures de police seront prises devant le Palais-Bourbon, comme sur la place de la Bourse, car la manifestation socialiste doit se produire simultanément aux deux endroits.

Le *Voltaire* dit que le gouvernement ne veut pas avoir recours aux troupes et qu'il ne mettra en mouvement que les brigades centrales, lesquelles seront d'ailleurs solidement armées.

Nous croyons devoir ajouter à ce renseignement que les troupes seront consignées dans leurs casernes.

Les ministres se sont réunis hier matin au quai d'Orsay.

M. Waldeck-Rousseau a prévenu ses collègues qu'il avait fait arrêter pendant la nuit les signataires de la convocation anarchiste.

Relativement à l'ajournement de la discussion des crédits du Tonkin, il a été décidé qu'on laisserait un compère du gouvernement poser la question, ce qui épargnerait à M. Ferry de prendre l'initiative.

#### ÉVENTUALITÉ D'UN TRAITÉ AVEC LA CHINE.

On lit dans la *Liberté* :

« Nous insistons particulièrement sur les démarches actives que fait en ce moment l'Angleterre pour amener la conclusion d'un traité entre la France et la Chine. Les renseignements les plus autorisés nous permettent de croire que les négociations à ce sujet ont fait un grand pas dans ces derniers jours.

Il serait fort possible que l'événement dont le gouvernement attend la nouvelle, et sur lequel il semble compter comme pouvant exercer une influence sérieuse sur la discussion qui va s'ouvrir, fût bien moins un fait d'armes au Tonkin qu'une adhésion de la Chine aux bases suggérées par le Foreign-Office et que nous avons déjà indiquées. »

Sous ce titre : LA PAIX POSSIBLE, le *National* confirme les renseignements de la *Liberté* :

« D'après les bruits qui courent dans les couloirs de la Chambre, les négociations nouvellement engagées entre le gouvernement de la République et le Céleste-Empire seraient sur le point d'aboutir, grâce aux bons offices de l'Angleterre, qui redoute, par dessus tout, une guerre entre la France et la Chine.

« Cette dernière consentirait à l'abandon de ses prétentions sur Bac-Ninh et Soutay.

Elle arrivera sans doute à en faire autant sur Song-Hoa.

« Les optimistes vont même jusqu'à prétendre que la discussion des affaires du Tonkin serait surtout retardée dans l'espoir que le gouvernement pourra apporter à la Chambre, le jour de la discussion, le projet de traité sous toutes réserves.

« On dit que le ministre de la marine vient d'envoyer des instructions aux préfets maritimes, leur enjoignant de suspendre les préparatifs de nouveaux renforts au Tonkin. »

#### UNE DÉPÊCHE DE L'AMIRAL COURBET.

On lit dans les journaux officieux :

« Le ministre de la marine a reçu ce matin de l'amiral Courbet une dépêche portant la date d'Hanoi, 27 novembre, et de Hong-Kong, 5 décembre.

« Cette dépêche se rapporte exclusivement aux affaires de service. »

Le *Paris*, journal des amis naïfs du gouvernement, complète ce précieux renseignement par l'observation suivante :

« Nous tenons d'un officier qui arrive du Tonkin que la meilleure saison pour commencer les opérations contre Bac-Ninh est la deuxième quinzaine de décembre. »

Le Président de la République vient de commuer la peine de mort prononcée contre Daux, l'individu qui avait tenté d'assassiner un maraîchère près de Robigny et l'avait laissée pour morte dans un champ.

#### EST-CE VRAI ?

On assure que M. le maréchal Serrano doit demander au gouvernement des explications sur la licence avec laquelle est traité, sur la scène d'un théâtre de Paris, le nom de Bourbon, que porte seul, parmi les souverains de l'Europe, le roi Alphonse XII.

M. l'ambassadeur ferait observer que cette exhibition est injurieuse et demanderait au gouvernement, d'après le *Gaulois*, s'il ne ferait pas protéger le nom de Bourbon « qui, d'ailleurs, a jeté quelque gloire sur la France, au même titre que celui d'un simple citoyen. »

On se rappelle, en effet, que le nom de Duverdy se trouvant mis en scène dans le *Pot-Bouille* de M. Emile Zola, comme le nom de Bourbon dans les *Rois en exil* de M. Alphonse Daudet, M. Duverdy, directeur de la *Gazette des Tribunaux*, en obtint la suppression par voie judiciaire.

Un Bourbon serait-il moins heureux que M. Duverdy ?

Le *New-York Herald* reçoit de Madrid cette nouvelle :

« Il existe un arrangement secret entre l'Allemagne et l'Espagne en vue de l'éventualité d'un mouvement révolutionnaire.

par une batterie d'artillerie.

La disproportion des forces des deux partis était énorme, l'impuissance de combattre au milieu de la cohue que créait le convoi, absolue; enfin, la responsabilité était grande pour ces soldats qui ne pouvaient pas tirer un coup de fusil sans compromettre la vie de cette foule impuissante qu'ils traînaient après eux. Aussi l'officier commandant la colonne, sentant qu'il avait charge d'âmes, ordonna au porte-fanion du régiment de déployer le drapeau des parlementaires.

Aussitôt un officier se détacha des troupes ennemies et s'avança vers les cavaliers virginien. Comme il approchait, on vit une jeune dame de Charleston s'ouvrir un passage à travers les chevaux et les soldats confédérés, et les traits bouleversés, les cheveux en désordre, secouant la tête avec une sorte d'égarément, s'avancer à la rencontre de l'officier ennemi. Elle portait la main sous son chapeau, et, avant qu'on eût pu deviner ce qu'elle voulait faire, elle avait armé un revolver qu'elle portait caché sous ses vêtements et avait étendu mort à ses pieds l'officier fédéral.

A cet acte insensé, un immense cri de colère et de vengeance s'éleva des rangs des troupes du Nord, et instinctivement, sans qu'ils en eussent reçu l'ordre, les soldats préparaient leurs armes et les canons se mettaient en batterie. Il était probable qu'une effroyable boucherie se préparait.

« Cet arrangement à l'adhésion d'autres monarchies; il n'est pas dirigé contre la France, mais contre la propagande révolutionnaire. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 décembre.

La baisse que nous avons signalée dans nos derniers bulletins s'est accentuée aujourd'hui. Elle a commencé par la retraite de la rente qui a perdu vingt-cinq centimes sur les cours d'hier qui étaient pourtant déjà assez faibles.

Le reste de la cote qui s'est ressentie de cette mauvaise disposition se présente généralement en baisse.

Le 3 0/0 recule de 77.25 à 77.15, l'amortissable est à 78.35, le 4 1/2 0/0 1883 réagit à 106.10, 106 et 105.98; derniers cours 106.07.

La Banque de France tombe à 5,280. La Banque de Paris à 815.

La Banque Ottomane réactionne de 648.75 à 643.75.

L'Extérieure Espagnole de 56 3/16 à 56 1/32 et 55 7/8. La retraite de ce fonds commence et elle ne s'arrêtera pas là.

Le Suez faiblit de nouveau à 2,070 et 2,065 avec une recette de 160,000 fr. pour la journée d'hier.

Le Lyon fléchit de nouveau à 1,230 et 1,225, la chose était à prévoir et nos lecteurs ne pourront pas nous reprocher de ne pas les avoir prévenus. Nous leur disons de plus que cette valeur est encore appelée à baisser.

L'Italien 3 0/0 91.25. L'Unifiée d'Egypte 320. Le Turc 4 0/0 9.20 et 9.15. La Banque des Pays Autrichiens 480. Les Chemins Autrichiens 660. Les Lombards 305.

Nous ne nous lasserons pas de répéter que le marché se montre de plus en plus mal disposé, prêt à accueillir les mauvaises nouvelles et à se laisser aller aux plus défavorables inspirations.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

##### SAUMUR.

Hier soir, vers cinq heures, un terrible accident est arrivé dans une maison en construction, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Un ouvrier sculpteur, M. Doussaint, âgé de 53 ans, demeurant rue de Nantilly, était à ravalier un mur à une hauteur de 4<sup>m</sup> 50 environ. La nuit ne lui permettant plus de continuer son travail, Doussaint se préparait à descendre. Tout à coup on entendit le bruit d'un corps tombant à terre. M. Bougreau, qui était à quelques pas, se détourne et voit le pauvre ouvrier étendu presque sans vie.

On s'empressa autour de ce malheureux, on lui donna les premiers soins, et, pendant que M. Bougreau va en toute hâte chercher M. le docteur Bontemps, les autres ouvriers étendant leur camarade dans une voiture, pour le reconduire chez lui.

Il est mort dans le trajet; et quand le docteur Bontemps arriva, Doussaint avait rendu le dernier soupir sans avoir pu prononcer une parole.

On croit que, pris d'un étourdissement auquel cet homme était sujet, au lieu de mettre le pied sur l'échelle, il a perdu l'équilibre.

En ce moment critique, deux hommes se jetèrent en avant des soldats du Nord. L'un, de très-haute taille, portant l'habit civil, c'était sir Wilkie Robertson; l'autre, en costume militaire, était le colonel Charles Lecomte.

— Malheureux! que faites-vous? s'écria Charles en se précipitant à la gueule du canon.

De son côté, sir Wilkie, armé de son légendaire parapluie, relevait les armes des soldats qui s'abaissaient déjà.

— *God gracious me!* disait le digne gentilhomme, si vous avez envie de tuer quelqu'un, tirez sur moi; mais tant que sir Wilkie Robertson aura une goutte de sang dans les veines, vous ne massacrerez pas, lui présent, une foule inoffensive.

— On a assassiné l'un des nôtres, répliquèrent cinquante voix. Vengeance! vengeance!

— Eh quoi! rendez-vous ces femmes et ces enfants responsables de l'acte d'une misérable folle? reprit Charles. N'entendez-vous pas leurs cris de détresse?

Malgré l'autorité que le jeune chef avait déjà su prendre sur ses soldats, Dieu sait ce qui serait arrivé si un coup de fusil était parti, même par inadvertance. Heureusement il n'en fut rien, et les soldats, craignant de blesser leur colonel ou le gentilhomme anglais, s'abstinrent de tirer. L'officier confédéré qui commandait les troupes du Sud comprit combien la situation était grave et n'hésita

M. Viellard-Baron, avocat, est nommé substitut au parquet du tribunal à Angers, en remplacement de M. Brisson, démissionnaire.

M. Chancel, juge à Saumur, est chargé de l'instruction.

#### L'INSPECTION DES PHARMACIES.

Nous avons, comme beaucoup de journaux, reproduit une note disant que le mode d'inspection des établissements pharmaceutiques allait être modifié, parce que, tel qu'il est, il coûte trop cher, sans offrir plus de garanties.

L'Union pharmaceutique fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« Cette note qui, sans doute, est d'origine administrative, manque de précision. Elle paraît confondre, sous la dénomination d'établissements pharmaceutiques, tous ceux qui sont soumis à la visite : pharmacies, drogueries, herboristeries, épicerie, eaux minérales, etc.; puis elle semble laisser entendre que les frais de visite incombent à l'Etat, tandis qu'ils sont supportés par les inspectés. Les pharmaciens ont, de tout temps, élevé des réclamations à ce sujet et objecté que l'inspection qui, pour eux, a un caractère vexatoire, est une mesure de sécurité publique, dont les frais doivent être supportés par la généralité des citoyens. Bien que cela soit de toute évidence, nous continuons à être portés chaque année au rôle des contributions, sous le titre spécial : « Droit de visite », et nous payons — sans enthousiasme : les réformes en matière d'impôts sont chose difficile à obtenir.

« Dans la situation actuelle, l'Etat n'a donc aucun intérêt à changer le mode d'inspection qui ne lui coûte rien, et le ministre, s'il avait les intentions qu'on lui prête, devrait présenter à la signature du chef de l'Etat un nouveau décret modifiant celui du 23 mars 1859, qui a déterminé la composition des commissions. Il n'est pas probable que le gouvernement approuve une mesure aussi importante, alors que le projet de loi dont M. Naquet a été rapporteur est déposé et que le ministre peut demander, quand il lui plaira, sa mise à l'ordre du jour. »

#### MORTE DE MISÈRE.

On écrit de Champtocé au *Journal de Maine-et-Loire* :

« Dimanche soir, sur la commune de Champtocé, il a été trouvé dans un champ, et au fond d'un fossé, le corps d'une femme dont la mort remonte sans doute à près de deux mois. Cette malheureuse créature était presque méconnaissable, les os étaient décharnés.

« Il y a tout lieu de croire, d'après le rumeur publique, que ces restes sont ceux d'une pauvre vieille femme qui parcourait la commune depuis un peu de temps, et vivait de charité. Elle sera sans doute morte de faiblesse et de besoin.

« Les habitants de Champtocé sont indignés de la manière dont les autorités ont fait enterrer cette malheureuse.

pas une seconde à prendre un parti. Il accourut au galop et présenta son épée au colonel, en lui déclarant que ses soldats et lui se constituaient prisonniers. Il ajouta :

— Maintenant, monsieur, ma responsabilité est déchargée. C'est vous qui répondez des malheurs que je prévois.

— Mes soldats ne sont pas des bandits, monsieur, dit vivement Charles. Je réponde d'eux.

Charles (suivant une expression anglaise qui n'a pas d'équivalent en français), coupé par cet accueil glacial, demeura un instant interdit.

— Gardez votre épée, monsieur, dit-il enfin, et permettez-moi de regretter que nous nous retrouvions dans des circonstances aussi fâcheuses pour vous.

— Je ne vous comprends pas, monsieur, répondit le planteur d'un ton glacial.

— M'est-il donc défendu de vous rappeler les bonnes heures que nous avons passé ensemble en Louisiane, alors que sir Wilkie Robertson et moi nous avions l'honneur d'être vos hôtes?

— Je ne vous connais pas.

— L'uniforme fédéral m'a donc bien changé! balbutia le jeune homme.

— Je ne connais, je ne veux connaître personne portant l'uniforme fédéral, dit durement Mac Dowel en tournant le dos au colonel.

(A suivre.)

EDOUARD DIDIER.

» Elle a été portée au cimetière dans un cercueil non recouvert du drap mortuaire et sur deux tréques. Ces messieurs ne s'étant pas donné la peine de prévenir M. le curé, le garde-champêtre représentait ce dernier. »

## Association Artistique d'Angers

Dimanche 9 décembre 1883, à 1 heure 1/2. — 181<sup>e</sup> CONCERT POPULAIRE, avec le concours de M. A. FLÉGIER, compositeur, M. IBOS DE PICOS, ténor.

1<sup>re</sup> Seconde symphonie (op. 61), R. Schumann. — Sostenuto assai. Allegro ma non troppo. — II Scherzo. — III Adagio espressivo. — IV Allegro molto vivace (1<sup>re</sup> audition).

2<sup>o</sup> Air des *Abencérages*, Chérubini, chanté par M. Ibos de Picos.

3<sup>o</sup> A *Menuet* (pour instruments à cordes), A. Flégier (1<sup>re</sup> audition). — B *Villanelle* (pour hautbois et orchestre), A. Flégier. — Le solo de hautbois par M. G. Guidé (1<sup>re</sup> audition). Conduit par l'auteur.

4<sup>o</sup> *Le Rouet d'Omphale* (poème symphonique), G. Saint-Saëns.

5<sup>o</sup> *Stances*, A. Flégier. — Chanté par M. Ibos de Picos (1<sup>re</sup> audition).

6<sup>o</sup> *Dafila*, ouverture symphonique, A. Flégier (1<sup>re</sup> audition). Conduit par l'auteur.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave Lelong.

## État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 1883.

### NAISSANCES.

Le 2. — Jules Houdemont, rue Saint-Nicolas.

Le 5. — Alphonsine-Adrienne Guilleux, rue de la Visitation; — Lucien Gazeau, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 8. — Suzanne-Joséphine-Thérèse Cateau, à l'École de cavalerie.

Le 10. — Marie-Louise Robin, hameau du Petit-Puy; — Antide-Louis Baline, rue Haut-Saint-Pierre; — Elise Castet, rue de la Visitation.

Le 14. — Charles-René Baranger, rue des Capucins.

Le 15. — Robert-André Delamotte, rue du Chemin-Charnier.

Le 17. — Germaine-Zénaïde Philip, rue Cendrière.

Le 18. — Jeanne-Thérèse Boiteux, rue Saint-Jean; — Emile-Julien Beurois, à l'Hospice.

Le 20. — Louise-Amélie Dupays, rue des Boires.

Le 24. — Maurice Flonneau, rue du Portail-Louis.

Le 23. — Fernande Tessier, rue Notre-Dame; — Raoul Marquet, à l'Hospice.

Le 24. — Héloïse-Eugénie Lafesse, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 27. — Théophile-Louis-Camille Guy, rue Saint-Michel.

Le 30. — Henri-André-Marie Hemery, rue du Puits-Neuf; — Germaine Davy, rue des Moulins.

### MARIAGES.

Le 3. — Désiré-Julien Guinsoleau, tonnelier, de Saint-Florent, a épousé Marie-Madeleine Jouanneau, couturière, de Saumur; — Georges Christmann, cavalier de ménage, a épousé Marie-Louise Milsonneau, couturière, tous deux de Saumur.

Le 15. — Jean-Baptiste Delétang, menuisier, a épousé Rosalie Loigerot, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 17. — Etienne Taugourdeau, employé de commerce, a épousé Marie-Eugénie Rahard, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 19. — Gustave-Louis Marchand, jardinier, a épousé Lucie Gondouin, couturière, tous deux de Saumur.

Le 20. — Pierre-René Hervé, cordonnier (veuf), a épousé Estelle-Zélie Villion, domestique, tous deux de Saumur.

Le 26. — Joseph-René Malherbe, menuisier, de Longué, a épousé Rosalie Chevalier, couturière, de Saumur.

Le 28. — Pierre-Henri Dupays, ferblantier, a épousé Lucie-Henriette-Marguerite Rémond, sans profession, tous deux de Saumur.

### DÉCÈS.

Le 4<sup>or</sup>. — Auguste Delhumeau, cordonnier, 63 ans, à l'Hospice; — Henri Gagneux, 7 ans, hameau du Petit-Puy.

Le 2. — Henri Méchin, 4 ans, ancienne route de Tours; — Marie Estaing, 7 ans, hameau du Petit-Puy.

Le 5. — Gabrielle-Valentine Embrun, 5 mois, rue des Basses-Perrières.

Le 6. — Etienne Plissard, marinier, 73 ans, à l'Hospice.

Le 8. — René Belliard, sans profession, 75 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Camille Lépissier, couturière, 46 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Pierre Cotelle, propriétaire, 83 ans, rue des Capucins.

Le 10. — Jeanne Maupetit, sans profession, 87 ans, veuve Jean Moquard, rue Courcouronne.

Le 12. — Eugénie Maurice, couturière, 49 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Véronique Bouchet, sans profession, 82 ans, veuve Julien Courtejoie, à l'Hospice.

Le 14. — Sophie Mandalon, couturière, 55 ans, à l'Hospice.

Le 16. — René-Edouard Delamotte, 4 jours, chemin Charnier; — Marie Foucque, propriétaire, 78 ans, quai de Limoges.

Le 19. — Françoise Més-Saint-Michel, 2 ans, rue de Fenet.

Le 31. — Emile-Julien Beurois, 3 jours, à l'Hospice.

Le 23. — Maurice Loitière, 2 ans, rue de la Comédie.

Le 24. — François-Antoine Kapp, tapissier, 44 ans, rue d'Orléans.

Le 26. — Charlotte-Augustine Hubert, 8 jours, rue de la Croix-Verte; — Adèle-Augustine Champ, 4 ans, rue du Bellay; — Ferdinand Vincent, peintre en bâtisse, 49 ans, à l'Hospice; — Alexandre, boulanger, 79 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Anne Gouin, sans profession, 62 ans, épouse Charles Boret, place Saint-Michel; — Léonard Chatenet, employé de chemin de fer, 34 ans, époux Julie Poitevin, à l'Hospice; — Urbain Mariet, portefaix, 54 ans, à l'Hospice.

Le 28. — Henriette-Charlotte Moreau, 4 ans, rue de la Visitation; — Urbain Regnier, retraité, 63 ans, rue de la Visitation; — Paul-Eugène Gaudin, 4 ans, rue de la Visitation.

Le 29. — Hippolyte Drouin, charpentier, 68 ans, rue de Fenet; — Jean-René Galbrun, sans profession, 66 ans, rue de la Tonnelle.

## BIBLIOGRAPHIE

A ce patriotique et grandiose monument de LA FRANCE ILLUSTRÉE, dont son auteur, M. V.-A. Malte-Brun, vient d'achever les principales pièces, il fallait un péristyle digne de lui. Telle est l'Introduction, sorte de coup d'œil d'ensemble sur la France. Cette introduction ne formera pas moins de cinq parties. La première, qui vient de paraître, est consacrée à la *Géographie générale de la France*.

Situation, limites, dimensions, description des côtes, îles, golfes, montagnes, plaines, plateaux, lignes de partage des eaux, versants, bassins, fleuves, rivières, lacs, étangs, marais, climat, constitution géognostique et productions minérales, nature du sol, productions végétales et animales, voies de communication, industrie minière, agricole, manufacturière et commerciale, divisions politiques et administratives: voilà ce qui fait l'objet de cette première partie qu'ornent quatre gravures: une vue de Paris en 1620, le Pic du Midi, le Mont-Dore, le Tunnel du Mont-Cenis, et une carte physique de la France.

La publication de l'Introduction achevée, quatre fascicules seront consacrés à l'Alsace-Lorraine et sept à un *Dictionnaire général des Communes de France*.

Il y a donc encore, tout compte fait, quinze fascicules à paraître.

## Variétés.

### LA MORT DU SALTIMBANQUE

(Suite et fin.)

L'Hercule du Nord avait noué ses bras autour des reins du Tombeur des Tombeurs, et celui-ci, le buste légèrement penché en avant, les veines du front gonflées et tendues comme les cordes d'un arc bandé, serrait les bras de son adversaire, un peu au-dessus des coudes, pour lui faire lâcher prise et le jeter ensuite sur le dos.

Pendant quelques minutes, les combattants demeurèrent immobiles, fortement arc-boutés sur leurs jambes massives qui semblaient soudées au sol; étroitement enlacés, dans une attitude sculpturale — si bien qu'on eût dit deux statues taillées par le même ciseau dans le même bloc de marbre.

Les spectateurs haletants se taisaient. On

eût entendu tomber une épingle. Parfois seulement une voix s'élevait, encourageant l'un des luteurs, jetant une note brève d'enthousiasme au milieu du silence. Une émotion poignante serrait à la gorge les témoins de ce duel épique.

Tout à coup, Sir Williams, d'un effort brusque, fit lâcher prise à son rival qui chancela. L'Hercule se sentit à son tour saisi à bras-le-corps, la poitrine serrée comme dans un étau. Alors il scella au cou de son adversaire ses bras nerveux, se laissa fléchir une seconde en arrière, puis, par une feinte soudaine, se porta à gauche de tout son poids, pour faire perdre pied à Sir Williams. Celui-ci, rompu à toutes les rouries des luteurs, avait prévu la ruse. Il se laissa tomber sur un genou, et, avant que l'Hercule eût eu le temps de se raffermir après cette secousse, l'étreignit à la ceinture de ses bras de pieuvre, se releva brusquement, et, d'un suprême effort, le fit plier comme un roseau sous sa masse énorme, — tandis qu'un frisson secouait la foule empoignée par l'étrangeté sauvage de cette lutte homérique, et que montait de toutes les bouches un tonnerre de bravos et de hurras, saluant l'athlète vainqueur.

Celui-ci s'était penché sur son rival, et lui tendait loyalement la main. Mais, l'Hercule du Nord, étendu sur le dos, ne bougea pas. Seulement, au moment où Williams étonné approchait davantage son visage du sien, les lèvres du vaincu s'ouvrirent et laissèrent, comme dans un râle, échapper ces mots: « Je suis mort!... Vous m'avez brisé les reins!... »

Lugubrement impressionnée par l'issue fatale du spectacle, la foule s'était peu à peu dispersée.

Quelques saltimbanques seulement entouraient le grabat où gisait le malheureux Hercule, les reins et l'épine dorsale brisés, son pâle visage éclairé à demi par la lueur tremblotante d'une chandelle. Le médecin venait de sortir, ne laissant nul espoir. C'était une affaire d'heures, — tout au plus!

Le prêtre aussi était venu, apportant les consolations de son ministère au pauvre moribond qui l'avait reçu avec une joie naïve d'enfant.

Sir Williams, l'auteur involontaire du malheur, sanglotait au chevet du grabat, agenouillé, embrassant les mains de l'Hercule, implorant pour la centième fois son pardon.

Quelques instants après le départ du prêtre, le saltimbanque qui allait mourir fit signe au Tombeur qu'il voulait lui parler. Celui-ci colla son oreille à la bouche décolorée de l'Hercule: « Quand je serai mort, murmura le moribond, vous prendrez à mon cou une médaille attachée... à un petit... cordon... vous l'enverrez à ma bonne femme de tante... »

Dieu! était-ce possible? Sir Williams avait-il bien entendu?

Le mourant venait de prononcer un nom, et ce nom, c'était celui de la sœur à laquelle le Tombeur avait jadis confié son enfant! « Quel nom avez-vous dit? » clama-t-il, en proie à une épouvantable anxiété; et il avait saisi dans ses mains les mains du saltimbanque; il les serrait à les faire craquer.

Les lèvres de l'Hercule remuèrent; un nom s'en échappa, en même temps que s'exhalait son dernier souffle.

Sir Williams s'était dressé de toute sa hauteur, les bras ballants, l'œil atone: « J'ai tué mon fils! s'écria-t-il. J'ai tué mon fils!... »

Et, retombant sur le grabat, Sir Williams resta là, étendu sur le corps de son enfant, son visage collé sur le visage inerte du cadavre, tandis que dehors, mêlées aux déclamations emphatiques des pîtres, les musiques foraines jetaient à la foule en quête de plaisir l'exubérante gaieté de leurs fanfares!...

(L'Anjou.)

MAXIME JUILLET.

## Faits divers.

Le dompteur Pezon était traduit mardi devant le tribunal correctionnel de la Seine, sous la prévention d'injures envers des agents de police. Il transportait sa ménagerie, dont les hôtés faisaient grand bruit et attirèrent la foule. A une observation des gardiens de la paix « j'engageant à imposer silence à ses fauves », M. Pezon répondit

avec quelque impatience que « ses lions étaient plus civilisés que bien des hommes ». De là les poursuites.

Le tribunal a acquitté M. Pezon.

**HÉROÏSME D'UN MÉCANICIEN.** — Le train rapide n° 4, de Paris à Marseille, avait dépassé mercredi soir, vers sept heures trente, la gare de Saint-Vallier, et se dirigeait à toute vapeur sur Valence.

Près de cette dernière gare, le chassapierres de la locomotive défonça un fût d'alcool qui était tombé d'un train de marchandises.

Le cendrier de la machine commença le feu au liquide et les flammes atteignirent le tender où se trouvaient le mécanicien et le chauffeur. Ce dernier fut grièvement atteint, ainsi que le mécanicien, mais ce dernier moins sérieusement.

Le train continua sa marche et arriva à Valence à l'heure réglementaire; en entrant en gare, le chauffeur rendit le dernier soupir.

Que serait-il arrivé si le mécanicien s'était trouvé assez blessé pour ne pouvoir plus régulariser la marche du train?

Les voyageurs, instruits du danger qu'ils venaient de courir, ont fait une collecte qui s'est élevée à 600 fr. pour la veuve du malheureux chauffeur.

Le mécanicien a été vivement félicité.

**LE DOCTEUR TANNER.** — A la demande de l'école de médecine de l'Etat de Clerck, le fameux Tanner, dont on n'a pas oublié le jeune démesurément prolongé, et qu'on croyait mort, vient d'être arrêté, comme inculpé d'exercice illégal de la médecine.

Tanner est pourvu, il est vrai, d'un diplôme qui lui a été délivré le 2 février 1859, par un institut électrique, lequel diplôme a été approuvé par le collège médical de New-York; mais ni cet institut, ni ce collège ne sont des institutions légales. Ce sont des officines où, sans passer le moindre examen et moyennant finances, on y délivre des diplômes de docteur.

On assure que Tanner va demander à renouveler en prison l'expérience qui l'a rendu célèbre.

## OUVRAGES A UN MAGISTRAT

Un incident a marqué samedi l'audience du tribunal correctionnel de Bruxelles. Le détenu Eyndels comparait sous la prévention de vagabondage, appelant d'un jugement de simple police.

Entendant maintenue sa condamnation, Eyndels enleva prestement ses chaussettes, les roula en boule et lança ce paquet naturaliste à la tête de M. le président Stinglamber.

Le tribunal a condamné le prévenu à deux ans de prison et deux cents francs d'amende pour outrage à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

## Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7<sup>e</sup> année).

LUNDI 10 décembre 1883,

1<sup>re</sup> REPRÉSENTATION (reprise) DE

## LES DRAGONS DE VILLARS

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Lockroy et Cormon, musique de A. MAILLART.

Distribution :

Sylvain.....	MM. Grandville.
Belamy, sergent.....	Selve.
Thibaut, fermier.....	Lamy.
Un pasteur.....	Ch. Isaac.
Un lieutenant.....	Faucheux.
Un dragon.....	Robert.
Rose Friquet.....	M <sup>mes</sup> Gérald.
Georgette, fermière.....	Bonnaud.

Paysans, paysannes, dragons.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE 1885.**

Valeurs au comptant.	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant.	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant.	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant.	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	77 45	77 15	Est	710	710	Obligations.			Gaz parisien	518 75	512 50
3 % amortissable	78 60	78 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1231 25	1225	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502 50	503 50	Est	349	349
4 1/2 %	105 65	105 75	Midi	1118 75	1125	— 1865, 4 %	517	513	Midi	361 50	362
4 1/2 % (nouveau)	106 17	106 05	Nord	1735	1735	— 1869, 3 %	398 50	398 25	Nord	366	365 75
Obligations du Trésor	505	503	Orléans	1255	1260	— 1871, 3 %	390	390	Orléans	363 25	363 75
Banque de France	5310	5310	Ouest	773 75	747 50	— 1875, 4 %	500	506	Ouest	363 50	363
Société Générale	485	485	Compagnie parisienne du Gaz	1330	1330	— 1876, 4 %	500 50	500 50	Paris-Lyon-Méditerranée	362 50	364
Comptoir d'escompte	915	920	Canal de Suez	2090	2075	Bons de liquid. Ville de Paris	514	514	Paris-Bourbonnais	365	365
Crédit Lyonnais	537 50	536	C. gén. Transatlantique	510	505	Obligations communales 1879	439 75	438	Canal de Suez	560	563 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1197 50	1200				Obligat. foncières 1879 3 %	436 75	437			
Crédit de France	10 25	12									
Crédit mobilier	357 50	355									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1885)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR									
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.			Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.						
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)			Saumur . . . . . (départ)	6 05	8 50	1 05	3 00	7 55	Montreuil-Bellay . . . . . (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03				
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.			Chacé-Varrains . . . . .	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	7 13	10 07	4 43	8 46	1 11				
1 — 25 — soir,			Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13	Chacé-Varrains . . . . . (arrivée)	7 22	10 20	4 51	8 54	1 11				
2 — 32 — express.			Montreuil-Bellay . . . . . (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur . . . . . (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35				
7 — 15 — omnibus.																		
10 — 36 — (s'arrête à Angers).																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.			Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.				
8 — 21 — omnibus.			Saumur . . . . . (départ)	6 05	7 55	Thouars . . . . . (départ)	8 56	3 50	Montreuil . . . . . (départ)	7	1 53	8 35	Poitiers . . . . . (départ)	5 50	12 10	6 10		
9 — 37 — express.			Montreuil-Bellay . . . . .	7 03	8 40	Brion-sur-Thouet . . . . .	9 09	4 02	Loudun . . . . .	7 58	2 49	9 33	Nouvelle . . . . .	6 28	12 55	7 02		
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.			Lernay . . . . .	7 14	8 51	Lernay . . . . .	9 18	4 16	Arçay . . . . .	8 27	3 14	9 53	Mirebeau . . . . .	6 55	1 28	7 50		
4 — 44 —			Brion-sur-Thouet . . . . .	7 27	8 59	Montreuil-Bellay . . . . .	9 45	4 27	Mirebeau . . . . .	9 23	4	10 47	Arçay . . . . .	8 01	2 27	9 10		
10 — 24 — express-poste.			Thouars . . . . . (arrivée)	7 46	9 16	Saumur . . . . . (arrivée)	10 33	5 03	Neuville . . . . .	9 55	4 25	11 17	Loudun . . . . .	8 38	3 13	10 12		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.									Poitiers . . . . . (arrivée)	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58		

Agence des Ventes et Locations  
**L. RENARD**  
ANCIEN NOTAIRE,  
56, rue de Bordeaux, Saumur.

AGENCE SPÉCIALE  
Pour la location, la vente et la gestion des maisons, châteaux, villas, propriétés et pour la cession des fonds de commerce.

A VENDRE: 2 maisons et leurs dépendances, situées l'une rue du Collège, et l'autre rue de la butte des Moulins.

Placements de fonds.  
Recouvrements de toute nature.  
Consultations gratuites.

S'adresser audit M. RENARD, sous-directeur du Crédit Foncier de France, agent général de l'Union, compagnie d'assurances sur la vie humaine.

**A LOUER**  
MAISON MEUBLÉE  
Rue de la Montée-du-Fort, 17.  
S'y adresser. (630)

**A CÉDER**  
DE SUITE,  
FONDS D'ÉPICERIE  
S'adresser rue Nationale, n° 8.

LIQUIDATION  
Par suite de cessation de commerce,  
LAINES ET MERCERIE  
A VENDRE, en détail ou par lots importants, une très-grande quantité de laines filées en pelotes, toutes nuances, et un choix important d'articles de mercerie.  
Il sera fait un rabais considérable sur les prix de facture.  
S'adresser à M. GUIHAL, syndic de faillites à Angers, rue Leneveu, n° 13. (775)

La maison SAINTON-GUILLON, quai de Limoges, demande un apprenti.

LIQUIDATION DE LA C<sup>ie</sup> DES  
FILATURES et CORDERIES  
DU MAINE

VENTE  
Sur baisse de mise à prix, le 29 décembre 1885, en l'étude de M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire à Paris, 15, boulevard Poissonnière,

**D'UN FONDS**  
DE COMMERCE DE  
FILATURE et CORDERIE  
ET DE L'USINE  
De fabrication, sise à BRIVES, près Mayenne.  
(Important matériel, BREVET, marchandises.)  
Mise à prix (pouvant être baissée): 500,000 francs.  
S'adresser à M. Edmond MOREAU, avocat, liquidateur judiciaire, à Paris, 21, rue d'Hauteville. (790)

Réparations très-soignées.  
PRIX MODÉRÉS.  
M. PELLET présente les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance qu'il fait et garantit toute espèce de réparations d'horlogerie.  
**ATELIER D'HORLOGERIE**  
18, Rue du Marché-Noir.

AUX ÉLÉGANTS  
CHÉMISERIE MODÈLE  
**M. MONTEL**  
42, rue Beaurepaire, 42, au rez-de-chaussée.  
La maison se charge des RÉPARATIONS.

CIDRE EXQUIS  
(Garanti 230 litres, 15 francs).  
MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (714)

OBJETS D'ART et ANTIQUITÉS  
**LIVERANI**  
45, Rue Saint-Jean, Saumur.

Bas-reliefs en bronze, Plaques et Statuettes de Gian Bologne, Miniatures sur soie et ivoire, Peintures sur toile et cuivre de la vieille école Italienne, Miniatures sur cuivre de Guide Reni.

Glaces, Petits Meubles à bijoux ébène et ivoire, Terres cuites et Groupes en marbre vieux jaune, Faïences d'Urbino, Monte Lupo, Savona, Pesaro, Bertinora, Delft et Faenza, Coupe cristal de Murano, près Venise, Broderies sur soie, Velours de Gènes, Brocatelles, Tapisseries de soie, Point Hongrois, vieux Effilés Renaissance avec sujets, Dentelles de Venise, Milan, Naples et Point d'Espagne, Voiles de fauteuils en dentelle ancienne, Nappes avec entre-deux effilés dans la toile.

Tous ces Objets, achetés séparément et choisis avec soin, ont été trouvés principalement dans les monastères, les vieux châteaux et chez quelques habitants de la campagne.  
AUTHENTICITÉ GARANTIE.  
Le Magasin d'Antiquités est ouvert de 1 heure à 5 heures, dimanches et fêtes excepté.

A VENDRE plusieurs couples de FAISANS (communs, argentés et de Mongolie).  
S'adresser à M. LE PELLETIER, au château de Salvart, à Neuillé.

M. VAUDEL, Grand'Rue, n° 45, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de la distribution en ville des lettres de faire part et tous imprimés à des prix modérés.

La Maison GELLUSSEAU et RICOCHON, rue Cour-Saint-Jean, n° 6, demande un jeune homme désirant faire son apprentissage en mercerie et bonneterie. (764)

M. ROY, AIMÉ, à Oyron, par Thouars, demande une place de cocher ou valet de chambre; et pour sa femme un emploi de femme de chambre. (705)

**PIANOS ET INSTRUMENTS**

**L. FISCHER ET FILS**  
FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS  
49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS:  
4 Accords par an..... 9 fr.  
6 Accords par an..... 12 »  
Abonnements à la lecture musicale.

M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bour-leire, demande un 1<sup>er</sup> clerc.

En cours de publication  
DANS LE  
**JOURNAL DU DIMANCHE**  
Recueil littéraire illustré  
Qui paraît tous les Dimanches:  
**OLIVIER LE BATARD**  
Par ERNEST DUBREUIL.  
**L'ESCLANDRE**  
Roman parisien,  
Par LÉOPOLD STAPLEAUX.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES  
Chez tous les Libraires.

ABONNEMENTS:  
DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.  
Nota. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

M<sup>e</sup> GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

PAS DE VENTE AU NUMÉRO

**La France Théâtrale**  
Journal officiel des théâtres en France  
Paraissant le Mercredi.  
Ce journal publie la liste complète des pièces jouées chaque semaine dans tous les théâtres de France, les nouvelles théâtrales et comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants des départements et de l'étranger.  
BUREAUX: 23, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.  
Abonnements: Trois mois, 10 fr. — Six mois, 18 fr. — Un an, 30 fr.  
Pour les abonnements, s'adresser: soit aux correspondants à Saumur, bureau de l'Echo Saumurois, soit à l'administration de la France Théâtrale, en envoyant un mandat-poste à l'ordre de M. A. GINEL, directeur, à l'adresse ci-dessus.

**JOURNAL D'AFFICHES**  
5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE  
PARAISANT LE DIMANCHE  
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.  
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.  
ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.  
Saumur, imprimerie P. GODET.

**CHEMISERIE SPÉCIALE**  
Sur mesure et confectionnée.

Chemises cretonne sans apprêt (sur mesure) façon très-soignée, devant, col et poignets en toile: 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.  
On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

**SARGET-GIRAULT**  
6, Rue d'Orléans  
**SAUMUR**

Grand assortiment de Chemises toutes faites pour hommes et enfants — Bonneterie Française et Anglaise — Cravates de toutes formes — Foulards — Mouchoirs — Faux-Cols et Manchettes — Bretelles et Jarretières — Porte-monnaie — Boutons de manchettes et Tibis pour chemises.

**GANTS CIVILS ET MILITAIRES**  
Spécialité de Parfumerie (marques garanties) vendue à prix réduits.